

# Cigale Aventure Voyage

## Conditions particulières de vente

Cigale Aventure Voyage est une dénomination commerciale de la SARL Cigale Aventure au capital variable de 15000€ - 3, rue de l'Horloge 30120 Le Vigan – RCS 800 367 591 Nîmes - immatriculation Atout France 030140002 - garantie financière Groupama Caution 5, rue du Centre 93199 Noisy Le Grand – Assurance Responsabilité Civile Professionnelle Mutuelle du Mans Assurance 14, bd Marie et Alexandre Oyon 72000 Le Mans N° 120 162 083.

L'inscription à tout voyage proposé implique l'acceptation des conditions ci-après. La signature du bulletin d'inscription ou du devis sous-entend leur acceptation. En cas de contradiction entre différents documents, ces dernières prévaudront.

### Inscriptions

#### Modalités d'inscription

L'inscription n'est effective qu'à réception du bulletin d'inscription dûment rempli, accompagné d'un acompte de 30% du montant du séjour, la réception de cet acompte n'impliquant la réservation que dans la mesure des places disponibles. En cas de validation de la part Cigale Aventure, le solde du prix du séjour devra nous parvenir au moins 30 jours avant le départ. Si la réservation ne peut être effectuée, Cigale Aventure restitue l'intégralité de l'acompte. Pour toute inscription effectuée à moins de 30 jours du départ, le montant du séjour devra être réglé en totalité. Un séjour non soldé dans les délais pourra être annulé sans rappel, l'acompte restant dans ce cas acquis à Cigale Aventure.

#### Cas particuliers

Les voyages en groupe pré constitué ou d'entreprise peuvent faire l'objet de conditions spécifiques de vente qui complètent et/ou modifient les présentes conditions particulières de ventes. Ces conditions spécifiques seront jointes aux propositions relatives à ces cas particuliers.

#### Mineurs

Les demandes d'inscription concernant les mineurs qui vont entreprendre le voyage accompagnés ou non de leurs parents ou tuteurs, et sous réserve de l'accord préalable de Cigale Aventure, devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère ou du tuteur ». Ils doivent être en possession des documents d'identité ou de police exigés pour un voyage à l'étranger ou en France métropolitaine, ainsi que d'une autorisation de sortie du territoire français métropolitain. Le voyageur mineur devra également se munir en permanence au cours du voyage des coordonnées (nom, adresse et numéros de téléphone) de ses parents ou tuteurs légaux afin de pouvoir établir un contact direct avec eux.

#### Prix

Les prix applicables au jour de l'inscription sont ceux accessibles sur le site internet de Cigale Aventure [www.cigaleaventure.com](http://www.cigaleaventure.com), les brochures ou ceux d'un devis ou d'une fiche technique en cours de validité. Ils s'entendent du point d'accueil au point de dispersion. Les prestations incluses et non incluses pendant le séjour sont précisées sur les fiches techniques,

#### Modalités de révision des prix

Conformément à la loi, jusqu'à 30 jours du départ, Cigale Aventure peut opérer des ajustements de prix à la hausse ou à la baisse, dès lors qu'ils ne sont pas significatifs, sans possibilité d'annulation sans frais de la part du

client, pour les raisons suivantes : variations du coût des transports, liées notamment au coût des carburants et à des variations de taux de change. Cigale Aventure facturera alors l'intégralité du coût supplémentaire induit au client. Le refus de paiement de cet ajustement de prix sera considéré comme une annulation.

#### Modifications

Si le client demande de changer de voyage ou de dates et que Cigale Aventure ne peut effectuer ces modifications. A moins de 30 jours du départ, les modifications de dates ou de lieu sont assimilables aux conditions d'annulation ci-dessous.

#### Cessions de contrat

En cas de cession de contrat, le client est tenu d'informer Cigale Aventure au moins 7 jours avant le départ par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. Cédant et cessionnaire sont tenus solidairement responsables du paiement du voyage et des frais complémentaires.

#### Annulations du fait du client

Si le client se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il devra en informer Cigale Aventure et son assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. La compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que lui communique directement le client, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter ou non le remboursement les frais d'annulation.

En cas de désistement de la part du client, les frais retenus seront les suivants :

- Plus de 60 jours avant le départ : 5% du montant du séjour hors frais d'assurance,
- De 60 à 31 jours : 15% du montant du séjour hors frais d'assurance,
- De 30 à 21 jours avant le départ : 35 % du montant du séjour hors frais d'assurance,
- De 20 à 14 jours avant le départ : 50 % du montant du séjour hors frais d'assurance,
- De 13 à 7 jours avant le départ : 75 % du montant du séjour hors frais d'assurance,
- Moins de 7 jours avant le départ ou non-présentation au départ : 100 % du montant du séjour hors frais d'assurance,

Les frais d'assurance ne sont pas remboursables par Cigale Aventure ou l'assureur.

Les sommes retenues pourront être remboursées par l'assurance si elle a été souscrite. Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même bulletin d'inscription ou dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur le montant général des acomptes, quel que soit l'auteur du versement.

#### Frais extérieurs

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrits et engagés par le client tels que frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, etc. ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement. Nous vous recommandons d'acheter des titres de transport modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert entre aéroports/gares suffisants.

#### Interruption de séjour

Tout retard ou abandon en cours de séjour ne donne droit à aucun remboursement de la part de Cigale Aventure

#### Annulation par Cigale Aventure

Des causes d'annulation liées à une situation locale à risque (politique, sanitaire, catastrophe naturelle) ou à des cas de force majeure peuvent intervenir sans délais avant le départ. Dans ces cas, les personnes inscrites seront intégralement remboursées mais ne pourront prétendre à aucune indemnité ni remboursement des frais extérieurs.

Annulation pour nombre insuffisant de participants :

En cas d'un nombre insuffisant de participants, nous pouvons être exceptionnellement contraints d'annuler un voyage. Une solution de remplacement sera alors proposée, 21 jours au moins avant le départ. En aucun cas ces modifications ne pourront donner lieu à des dommages et intérêts. Si les solutions proposées ne conviennent pas au client, ses versements lui seront intégralement restitués, sans autre indemnité ni remboursement des frais extérieurs.

#### Risques

Chaque participant est conscient qu'il peut courir certains risques inhérents à la pratique des activités de pleine nature et dus, notamment, à l'éloignement des centres médicaux. Il les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter à Cigale Aventure et aux différents prestataires, la responsabilité des accidents pouvant survenir. Ceci est également valable pour les ayants droit et tout membre de la famille du client. Cigale Aventure ne peut être tenu pour responsable d'un accident dû à une imprudence individuelle, à une erreur personnelle d'itinéraire ou à une interruption volontaire en cours de progression (notamment pour raisons climatiques).

#### Responsabilité

Conformément à la réglementation de la profession Cigale Aventure est assuré en Responsabilité Civile Professionnelle : MMA N° 120 162 083 – 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72000 Le Mans

Cigale Aventure ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun. Chaque participant doit prendre à sa charge l'obtention de tous les documents (pièces d'identité valides, autorisations, visas, vaccins, etc.) exigés par les autorités du pays visité et veiller à la présence de ses bagages lors de tout transport. Les renseignements que Cigale Aventure fournit à ce sujet dans la brochure et dans les fiches descriptives du voyage ne sont donnés qu'à titre indicatif en fonction des éléments dont dispose Cigale Aventure au moment de leur rédaction et ne peuvent engager la responsabilité de Cigale Aventure. Ils ne concernent en outre que les citoyens français. Le client doit vérifier par lui-même, dès que le voyage est confirmé, auprès des autorités concernées la liste des documents obligatoires.

#### Événements extérieurs

Conformément à l'article L. 211-17 du C. Tourisme, Cigale Aventure ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements extérieurs à l'entreprise, notamment, défaut de présentation ou présentation de documents d'identité et/ou sanitaire périmés ou d'une durée de validité insuffisante (carte nationale d'identité, passeport, visa, certificat de vaccinations) ou non conformes aux indications figurant sur l'offre de voyage et le bulletin d'inscription, pour des ressortissants de nationalité française, et/ou au poste de police des douanes ou d'enregistrement. Des incidents ou événements imprévisibles et insurmontables d'un tiers peuvent intervenir pendant le voyage tels que : guerre, troubles politiques, grèves, incidents techniques, intempéries, retards, pannes, perte ou vol de bagage, etc. Le ou les retards en résultant, ainsi que les modifications

d'itinéraire qui en découleraient ne pourront entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu ou d'un retard à une correspondance. Les éventuels frais additionnels (taxe, hôtel, parking) liés à une perturbation de ce type resteront à la charge du client.

Agissant en qualité d'organisateur de voyages, Cigale Aventure est conduit à choisir différents prestataires de services (gérants de gîtes, hôteliers, transporteurs) mais ne saurait être confondu avec ces derniers, qui en tout état de cause conservent leur responsabilité propre.

#### Informations et données personnelles

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Article 34 de la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978). Ces données sont destinées à Cigale Aventure et ces partenaires pour la gestion de votre séjour ou voyage, la prospection

commerciale ou la gestion qualitative et elles peuvent être transmises à des tiers. Pour exercer vos droits ou si vous ne souhaitez pas que vos données soit transmises à des tiers ou utilisées pour vous faire parvenir diverses documentations commerciales adresser nous votre demande à Cigale Aventure 3, rue de l'Horloge 30120 Le Vigan ou à [contact@cigaleaventure.com](mailto:contact@cigaleaventure.com)

#### Animaux

Malheureusement, il n'est pas possible d'emmener d'animaux sur nos séjours. Tout contrevenant se verra exclure sans indemnité.

#### Réclamation

Toute réclamation devra être envoyée à Cigale Aventure, par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception au plus tard un mois après la date de retour, accompagné des pièces justificatives, à l'adresse suivante : Cigale Aventure 3, rue de l'Horloge 30120 Le Vigan

#### Litiges

Tout litige résultant des conditions générales de ventes est du ressort du tribunal de commerce de Nîmes.

#### Assurances

Conformément à la réglementation de notre profession, Cigale Aventure est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle. Cependant, chaque participant doit être titulaire d'une responsabilité civile individuelle ainsi que d'une garantie individuelle multirisque dans le but de se protéger des incidents ou accidents pouvant survenir avant ou pendant le séjour ou le voyage. Nous vous invitons à bien vérifier vos contrats d'assurance.

Cigale Aventure peut vous proposer un contrats d'assurance annulation et multi-risques. La souscription de ces garanties est nominative et doit être effectué au moment de la commande du séjour. Le coût supplémentaire est à la charge du client.

Mise à jour le 25/11/2014